



## Csp et travail à titre onereux

Par **cacou66**, le **05/03/2013** à **16:29**

[fluo]bonjour[/fluo]  
Suis en csp depuis fin decembre 2013. J'ai déjà posé des candidatures spontanées car je ne veux pas me retrouver avec un travail qui me sera proposé par pôle emploi et que je n'aimerai pas forcément. Je ne sais pas rester chez moi et profiter d'un système. J'ai toujours trouvé par moi-même et mes relations.  
Aujourd'hui, j'ai trouvé un employeur qui a aimé ma candidature. [smile4]Sauf que le jour où j'ai déposé mon cv il perdait son associé. Il ne peut donc me signer aucun contrat pour le moment (il est en pleine restructuration: long et pas facile) mais a du travail pour moi, il est prêt à me former [fluo] dans cette entreprise familiale.  
C'est une expérience pour moi à saisir, je le sais.... Peut-être un CDI au bout qui s'est! mais encore une fois de l'expérience!!! [smile25]  
Est-il donc possible de proposer à cette entreprise de travailler à titre onereux, en échange il s'engage à me laisser faire mes RDV avec pôle emploi et si nécessaire des remises à niveaux...  
Si cela est possible comment l'organiser auprès de pôle emploi et de cette société???? [smile17]  
Si il vous plaît donnez-moi des réponses! Merci d'avance

Par **citoyenalpha**, le **06/03/2013** à **19:56**

Bonjour  
à titre onéreux signifie contre rémunération pour un salarié.  
pour ma part cette histoire sent le roussié.  
vous pouvez avec pôle emploi prévoir une évaluation en milieu de travail pour commencer. En tout état de cause une entreprise, qui dispose de moyens, embauche et déclare et paie ses salariés.  
N'oubliez pas le temps que vous investirez ne vous garantit point au vu de votre poste un contrat de travail alors qu'il vous garantit l'approche de votre fin d'indemnisation.  
Alors prudence...  
Restant à votre disposition

Par **cacou66**, le **06/03/2013** à **23:14**

j ai peut etre trouvé une reponse je vous tiens informé.rn merci beaucoup de votre reponse.